



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Colombie

Question écrite n° 9062

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert désire alerter M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Colombie. Un million de personnes ont été déplacées, la contre-réforme agraire a concentré durant les dix dernières années quelque 5 millions d'hectares aux mains de quelques-uns et les associations qui dénoncent pacifiquement ces faits se sentent menacées. En particulier, une liste « d'objectifs militaires » désigne comme subversives des associations de droits de l'homme et surtout les associations des paysans. Le danger est d'autant plus grand que des groupes paramilitaires ont été officiellement autorisés. Un bureau des Nations unies s'est installé et rendra son rapport en mars 1998. Elle désire savoir quelle aide l'ambassade de France a pu lui fournir, et si la France compte appuyer une résolution permettant une enquête plus approfondie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Colombie. Ainsi qu'il le souligne, cette dernière connaît effectivement une grave détérioration liée aux actions des mouvements de guérilla, des forces armées et des groupes para-militaires, aux déplacements massifs de populations ainsi qu'à la multiplication des menaces contre les libertés individuelles (touchant notamment les défenseurs des droits de l'homme). La France entretient des relations régulières et amicales avec les autorités colombiennes et ne méconnaît pas les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans un contexte de violence endémique découlant de la guerre civile et des exactions des narco-trafiquants. Elle n'en est pas moins préoccupée par les atteintes aux droits de l'homme que connaît la Colombie et invite régulièrement - à titre bilatéral et par le biais de l'Union européenne - le gouvernement de Bogota à assurer le respect du droit et des libertés, à mettre fin à l'impunité, à lutter contre le recours à la violence et à exercer un contrôle tout particulièrement vigilant sur les forces armées et les groupes para-militaires. La France soutient l'action de la directrice du bureau des droits de l'homme des Nations unies ouvert à Bogota en août dernier. Elle participe, avec les autres Etats membres de l'Union européenne, à son financement et souhaite la prolongation de son mandat au moins pour un an. Elle estime que sa mission est plus que jamais essentielle, d'autant que les autorités colombiennes paraissent disposées à coopérer avec elle. L'ambassade de France à Bogota entretient des contacts étroits et confiants avec le bureau des droits de l'homme des Nations unies. Elle encourage ses actions et s'efforce d'appuyer dans le cadre de l'Union européenne les déclarations qu'il prépare. A l'écoute des besoins de ce bureau, elle s'est proposée de mettre à disposition un expert-associé. La France attribue une importance de premier ordre au rapport annuel du bureau des droits de l'homme des Nations unies à Bogota qui devrait servir de base à la présentation que fera le haut commissaire devant la Commission des droits de l'homme lors de sa prochaine session annuelle, du 16 mars au 24 avril prochains. Elle souhaite que l'Union européenne garde l'initiative sur ce dossier et s'est associée à la préparation d'une déclaration de la présidence de l'Union européenne devant la Commission des droits de l'homme à Genève.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9062

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 360

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2050